

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

THÈME 6

CESSION OU REVENTE DE CAPACITÉ

SOMMAIRE DES ÉLÉMENTS PRINCIPAUX



I. Identification des modifications proposées

Le Transporteur propose de modifier les TC afin de :

- a) Éliminer le prix plafond de cession ou revente, pendant une période expérimentale (art. 23.1 TC)
- b) Prévoir la signature d'une nouvelle convention de service entre le cessionnaire et le Transporteur (art. 23.1 et Appendice A-1 TC)
- c) Prévoir que le revendeur demeure responsable de l'exécution de ses obligations (art. 23.2 TC)
- d) Requérir l'utilisation ou l'affichage sur OASIS (art. 23.3 TC)
- e) Prévoir une période d'essai supplémentaire dans les circonstances

II. Motifs au soutien des modifications

La proposition de modifications est juste et raisonnable :

- a) Favorise le développement du marché secondaire
- b) Mitige les risques des acheteurs de services à long terme
- c) Optimise les capacités de transport disponibles
- d) Stimule l'utilisation du réseau
- e) Reflète les modifications apportées au *pro forma* de la FERC et est justifiée dans le contexte de notre marché

III. Questions particulières

A. L'utilité des modifications proposées

- a) Le régime actuel n'a pas permis le développement d'un marché secondaire
- b) L'élimination du prix plafond stimule les marchés secondaires
- c) Le développement d'un marché secondaire est susceptible de procurer des avantages à l'ensemble de la clientèle et des impacts minimes de cette mesure sur les activités et droits du Transporteur

III. Questions particulières


A. L'utilité des modifications proposées

- d) La possibilité de revente sans prix plafond mitige le risque de s'engager pour une durée de 5 ans
- e) La Régie pourra revoir l'utilité de cette mesure au terme de la période d'essai proposée

III. Questions particulières

B. Des craintes non fondées de réservations opportunistes

- a) Les réservations opportunistes sont improbables considérant
 - Les coûts des réservations de service de long terme de point à point
 - 100MW correspond à un coût de 7.6M\$ annuellement, ce qui correspond à une valeur actualisée de 88M\$ sur 20 ans
 - La possibilité d'obtenir le service sur le marché primaire
- b) Des constats actuels
- c) La Régie pourra revoir la situation au terme de la période d'essai proposée

 **Hydro
Québec**
TransÉnergie

